

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-84

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-84

Appel à manifestation d'intérêt - Zone industrielle de Blanquefort - Réindustrialisation du "terrain des circuits" - Lancement - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 8 janvier 2018, les collectivités locales apprennent la décision du groupe Ford de fermer la société Ford Aquitaine industries (FAI), fleuron de la zone industrielle de Blanquefort, implantée depuis 1973 entraînant la suppression de 849 emplois.

Malgré des mois de mobilisation des pouvoirs publics et des salariés en vue de la recherche d'un repreneur, la production de l'usine s'est arrêtée le 24 juillet 2019. L'usine est définitivement fermée depuis le 1er octobre 2019.

Avec le souci d'engager très rapidement la réindustrialisation du site et la revitalisation du territoire métropolitain et girondin directement impacté par cette fermeture, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la ville de Blanquefort ont signé avec l'Etat et la société FAI un protocole d'accord le 21 octobre 2019.

Cet accord a pour objet de détailler les obligations et la contribution dues par FAI à la suite de l'annonce de la fermeture du site et d'acter le principe et les modalités du transfert d'un certain nombre de biens au profit des acteurs publics du territoire. Il prévoit ainsi le transfert de propriété entre FAI et Bordeaux Métropole d'un terrain de 12,7 ha, dit « terrain des circuits », dont la Métropole sera contractuellement propriétaire au plus tard le 29 février 2020.

Par ailleurs, en application du Code du travail (article L. 1233-85), l'entreprise FAI a également signé avec l'Etat le 29 octobre 2019 une convention de revitalisation dotée de 14 M€ visant à compenser les impacts de la suppression des emplois de FAI. Cette convention oblige FAI à participer à la revitalisation du territoire de la Métropole et de la Gironde par le soutien à la création d'activités et au développement d'emplois.

C'est donc dans ce contexte que Bordeaux Métropole propose et souhaite lancer un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant précisément sur le devenir et la réindustrialisation du « terrain des circuits ».

Avec cet appel à manifestation d'intérêt, l'objectif est de :

- faire connaître cette opportunité foncière aux acteurs économiques locaux ou non, alors même que la demande pour l'immobilier d'entreprises est forte,
- détecter, faire émerger des projets d'entreprises à impact positif pour le territoire (notamment en termes de création nette d'emplois), susceptibles de s'implanter ou se développer dans la métropole.

Il est précisé que Bordeaux Métropole et ses partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la ville de Blanquefort et les agences ADI Nouvelle Aquitaine et Invest in Bordeaux se sont fixé une ambition pour cet AMI de ne privilégier que les projets industriels à haute valeur ajoutée qui puissent répondre à l'objectif de réindustrialisation du site Ford et de revitalisation du territoire et s'inscrire dans « l'ADN » de la zone d'activités de Blanquefort.

Les objectifs

A l'issue de l'AMI, il s'agira de faire connaître et d'enrichir le projet de réindustrialisation et de se laisser la possibilité – selon la qualité des projets proposés – d'offrir un cadre à l'implantation d'une ou plusieurs entreprises sur ce terrain.

L'AMI s'adresse en priorité aux entreprises utilisatrices intéressées par une implantation, mais il n'exclut pas les opérateurs en capacité de répondre à l'ensemble des exigences du projet. Dans ce cadre, les groupements pourront utilement comprendre :

- des promoteurs immobiliers, structures d'aménagement, des investisseurs et des architectes et tout autre structure portant sur le volet innovant, technologique du projet,
- des entreprises utilisatrices des futures surfaces développées ; à ce titre, ces utilisateurs doivent être clairement identifiés dans les candidatures déposées.

La mise en œuvre

L'AMI sera lancé dès mars 2020 sur la base d'un règlement d'AMI qui donnera lieu à un avis de publicité publié sur le site internet de Bordeaux Métropole, sur le site Marchés publics Aquitaine et au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics). Bordeaux Métropole prévoit également de communiquer par voie de presse. A parution, les candidats disposeront d'un délai de deux mois maximum pour faire connaître leurs propositions.

A échéance de ce délai, Bordeaux Métropole se fixe un délai minimal de deux mois complets pour analyser les propositions qui donneront lieu à un bilan des éléments qui seront remontés de cette démarche.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la feuille de route économique approuvée par le Conseil de la Métropole le 16 décembre 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser un Appel à manifestation d'intérêt portant la « réindustrialisation du terrain des circuits de la zone industrielle de Blanquefort en vue de l'accueil d'entreprises à forte valeur d'impact positif pour le territoire.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt, tel que défini par la présente délibération

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer tout acte en lien avec l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	 Monsieur Nicolas FLORIAN